

INFOS



PERRIGNY

MAI 2019 • n° 124 • www.perrigny.fr



LE MOT DU MAIRE



Mesdames, Messieurs
chers habitants,

A l'occasion de ce bulletin municipal, je souhaite vous parler de la participation citoyenne. Beaucoup d'entre vous m'ont interrogé sur ce dispositif et l'éventualité de l'adhésion à ce protocole par notre commune. Ce sera chose faite d'ici quelques semaines, puisqu'après avoir participé à une réunion d'information avec les gendarmes et soulevé quelques interrogations, la commune s'apprête à signer une convention pour sa mise en place avec les services de l'Etat.

La participation citoyenne est une démarche partenariale et solidaire permettant de sensibiliser et d'associer les habitants au maintien et à l'amélioration de la sécurité des personnes et des biens. Encadré strictement par les services de la gendarmerie, le dispositif consiste à structurer un réseau communal veillant à prévenir les actes de délinquance de proximité et à lutter contre les cambriolages.

Les personnes référentes seront choisies sur la base du volontariat par la gendarmerie qui leur dispensera une formation de base afin de reconnaître certains comportements suspects et leur précisera le but et les limites de leur action.

Ce dispositif est maintenant bien répandu sur le territoire national et a pu porter des résultats en permettant d'élucider des affaires ou tout simplement mettre en fuite des individus malveillants. Mais il faut savoir raison garder et ne pas tout attendre de ce système. Néanmoins si cela permet d'améliorer la sécurité de tous, ce ne sera que mieux.

Je vous laisse maintenant découvrir les nouvelles actualités du village et je vous souhaite d'ores et déjà un bel été.

Bien à vous,

Le Maire, Emmanuel CHANUT

Les infos et alertes de Perrigny directement chez vous

Pour toujours mieux vous informer et vous alerter, votre mairie a le plaisir de vous offrir l'application **PanneauPocket**.

Les événements locaux et l'actualité de votre commune seront toujours dans votre poche, où que vous soyez, quand vous le souhaitez. Pour recevoir ces informations ou alertes, il vous suffit de télécharger l'application gratuite PanneauPocket sur votre smartphone ou votre tablette, et d'ajouter la commune de Perrigny à vos favoris.

Ce moyen de communication vient en complément des bulletins municipaux et du site Internet, nous espérons qu'il vous donnera satisfaction.

PanneauPocket
TÉLÉCHARGEZ
GRATUITEMENT
L'APPLICATION

Restez
INFORMÉ
PRÉVENU
ALERTÉ

DISPONIBLE SUR
App Store

DISPONIBLE SUR
Google Play

OFFERT PAR VOTRE MAIRIE

Informations PanneauPocket
DIMANCHE
14 JUILLET
À PARTIR DE 18H
SALLE POLYVALENTE
BAL MUSETTE
ET DÎNER FESTIF
REPAS 10 EUROS
RESERVATION AU
06.48.00.81.84



LISTE DES ASSISTANTES MATERNELLES DE LA COMMUNE

Vous pouvez trouver la liste des assistantes maternelles régulièrement actualisée sur le site du Conseil Départemental : www.yonne-assmat.fr

BOUTAUT Brigitte - 3 rue de la Taille
Les Bréandes - PERRIGNY - 03.86.52.60.94

DELESSART Francine - 7 rue de la Taille
Les Bréandes - PERRIGNY - 06.61.43.08.65

DIJKSTRA Dorothéa - 17 bis rue des Crôts Taupins
Les Bréandes - PERRIGNY - 03.86.46.33.26

FRUND Carla - 5 rue du Village
PERRIGNY - 06.68.63.34.11

KAUTZMANN Vanessa - 1 rue de la Forge
PERRIGNY - 09.50.87.52.48 ou 06.68.93.99.03

LEMOINE Denise - 5bis rue du Cellier
Les Bréandes - PERRIGNY - 03.86.48.14.31

MATHIEU Elodie - 26 rue de la Grappe
Les Bréandes - PERRIGNY - 07.81.25.47.40

RAPPEL DE QUELQUES REGLES

Interdiction de brûlage de déchets

Considérant les nuisances olfactives occasionnées, dans les zones urbanisées, par le brûlage à l'air libre de déchets divers, notamment déchets verts, emballages ou résidus de chantier, il est strictement interdit d'allumer des feux, à l'air libre, dans les zones urbanisées de la commune (le bourg, les Groseilliers, le hameau des Bréandes et la zone d'activités de Bréandes), à moins de 200 mètres des habitations, et au-delà, le bon sens voudrait que le brûlage se fasse en tenant compte du vent, afin de ne pas déranger les voisins les plus proches.

Toute infraction pourra être constatée par procès-verbal et son auteur sera poursuivi conformément aux lois et règlements en vigueur.

Elagage des haies

Dans un souci de sécurité des personnes, et afin de garder à notre village un cadre agréable, il vous est demandé de tailler vos haies de manière à ne pas empiéter sur les trottoirs et de couper les branches de vos arbres qui pourraient être gênantes.

Veillez à respecter les hauteurs et largeurs réglementaires. Tout propriétaire est tenu de couper les branches de ses arbres qui dépassent chez son voisin. Le voisin n'a pas le droit de les couper mais peut en exiger la coupe.

Dans le cadre d'une location, la coupe et l'entretien sont à la charge du locataire.

Entretien des trottoirs

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la loi de transition énergétique visant à interdire l'usage des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts et des voiries est entrée en vigueur.

La commune de Perrigny n'a pas attendu cette obligation pour trouver des solutions alternatives à l'utilisation des désherbants chimiques : désherbage mécanique, utilisation de produits homologués (bio contrôlés), désherbage thermique, végétalisation, fauche raisonnée, et réaménagement des espaces.

Vous avez certainement observé des repousses d'herbes sur les trottoirs... Mais comme vous ne l'ignorez certainement pas, chaque riverain peut entretenir (en respectant les règles écologiques) la portion de son trottoir.

La propreté et l'embellissement de notre village est l'affaire de tous !

Horaires de tonte

Nous vous rappelons qu'un arrêté communal réglemente les horaires de passage des tondeuses à gazon et autres engins à moteur.

LES JOURS OUVRABLES	
8h30 à 12h00	14h30 à 19h30
LES SAMEDIS	
9h00 à 12h00	15h00 à 19h00
LES DIMANCHES ET JOURS FÉRIÉS	
10h00 à 12h00	16h00 à 18h00

Circulation à Perrigny

La vitesse excessive dans les rues de la commune, tout comme le stationnement gênant ou permanent de certains, mettent en péril la sécurité de tous, notamment de nos enfants sur le chemin de l'école. La mairie compte sur votre bon sens en respectant et appliquant le code de la route.

Chenilles processionnaires



Attention, soyez vigilants !!!

Dans notre commune, il a été constaté la présence de cocons de chenilles processionnaires sur certains conifères (surtout sur le pin noir d'Autriche) et sur certains arbres chez des particuliers.

Ces chenilles sont très urticantes, prolifèrent vite, détruisent les feuilles et affaiblissent les arbres. De plus elles sont très dangereuses pour les animaux domestiques.

Remèdes possibles :

- Couper les branches qui supportent les cocons pour les brûler ou les mettre à la poubelle, puis traiter les arbres d'août à février avec un produit adapté.
- Si l'infestation est trop importante, couper le sujet, puis replanter une autre espèce.

TERRAIN CONSTRUCTIBLE à vendre

Il reste à ce jour un terrain à bâtir viabilisé dans le lotissement «Côte de Bréandes», de 2040 m² au prix de 146 680 € (parcelle 455 sur le plan).

Si vous êtes intéressés, contactez le secrétariat de mairie au 03.86.46.64.17.



INFORMATION sur le bâtiment communal situé face aux écoles



Nombreux sont ceux qui nous ont interrogés sur la destination de l'ex-logement inoccupé depuis le décès de Mme et M. Charlot. Certains nous ont demandé si nous allions relouer ce pavillon. Initialement, c'était un logement de fonction destiné aux instituteurs exerçant aux écoles. Finalement, celui-ci fut occupé durant de nombreuses années par Joël et Monique Charlot, respectivement garde-champêtre pour la commune et ATSEM aux écoles. Lorsqu'ils

ont pris leur retraite, la commune n'a pas souhaité mettre fin au bail d'un logement qu'ils occupaient depuis tant d'années et qu'ils voulaient conserver, surtout sans projet particulier pour celui-ci. Aujourd'hui, le contexte est bien différent. Tout d'abord, l'emplacement singulier de ce logement ne permet pas de le mettre en location à des particuliers dans de bonnes conditions. D'autre part, le projet d'aménagement de la future maison des associations, et salle actuelle de réunion située à côté de la mairie, va bientôt démarrer. Celle-ci devenant inutilisable pendant le temps des travaux, nous avons anticipé et aménagé une salle depuis le 8 avril dans l'ex-logement afin que nos associations puissent se réunir dans de bonnes conditions. De plus, depuis février, suite à la dégradation du terrain de la Barcelle, un vestiaire a été aménagé dans le sous-sol pour l'entraînement de nos footballeurs ayant lieu sur le terrain à côté de la salle polyvalente. Enfin, ce bâtiment se trouve dans l'enceinte du projet de réaménagement du centre-bourg et n'est plus destiné à être un logement, l'ensemble de cette zone particulière étant réservée aux services et équipements publics.

A ce jour, plusieurs pistes sont envisagées mais ne sont pas suffisamment avancées pour affirmer ce qu'il deviendra à terme.

YONNE TOUR SPORT

Chaque été, le Conseil Départemental de l'Yonne offre aux jeunes de 6 à 16 ans, la possibilité de pratiquer gratuitement des activités sportives originales, encadrées par des professionnels, sur plusieurs communes du département.

Cette année, la commune de Perrigny participe à la 14^{ème} édition, conjointement avec la commune de Saint-Georges, sur le site du Conseil Départemental de Perrigny, le lundi 8 juillet.

Les activités auront lieu de 10h à 12h et de 13h30 à 17h. Elles seront assurées par des éducateurs sportifs. Les communes assurent l'intendance : fléchage parking, montage et démontage des stands, repas de l'équipe Yonne Tour Sport. L'inscription des enfants devra être faite sur site le jour même, par un adulte (parent ou personne compétente). Le département n'est pas responsable de l'enfant en dehors des activités. Ce dernier devra donc être accompagné d'un adulte tout au long de sa présence sur les activités du Yonne Tour Sport.

Venez nombreux faire profiter vos enfants de ces animations !



8 MAI 2019

Les habitants de la commune se sont réunis autour du maire et des pompiers de Perrigny pour commémorer l'armistice du 8 mai 1945. Ce moment de rassemblement est l'occasion de parler du porte-drapeau. Un protocole a été élaboré afin d'harmoniser au mieux cette fonction lors des cérémonies.

C'est Jean Calmus qui se charge de cette mission à Perrigny, obligatoirement confiée à un ancien combattant. Il reçoit pour chaque cérémonie, une convocation du maire d'Auxerre qui demande aux « porte-drapeaux » d'être présents dans les communes.

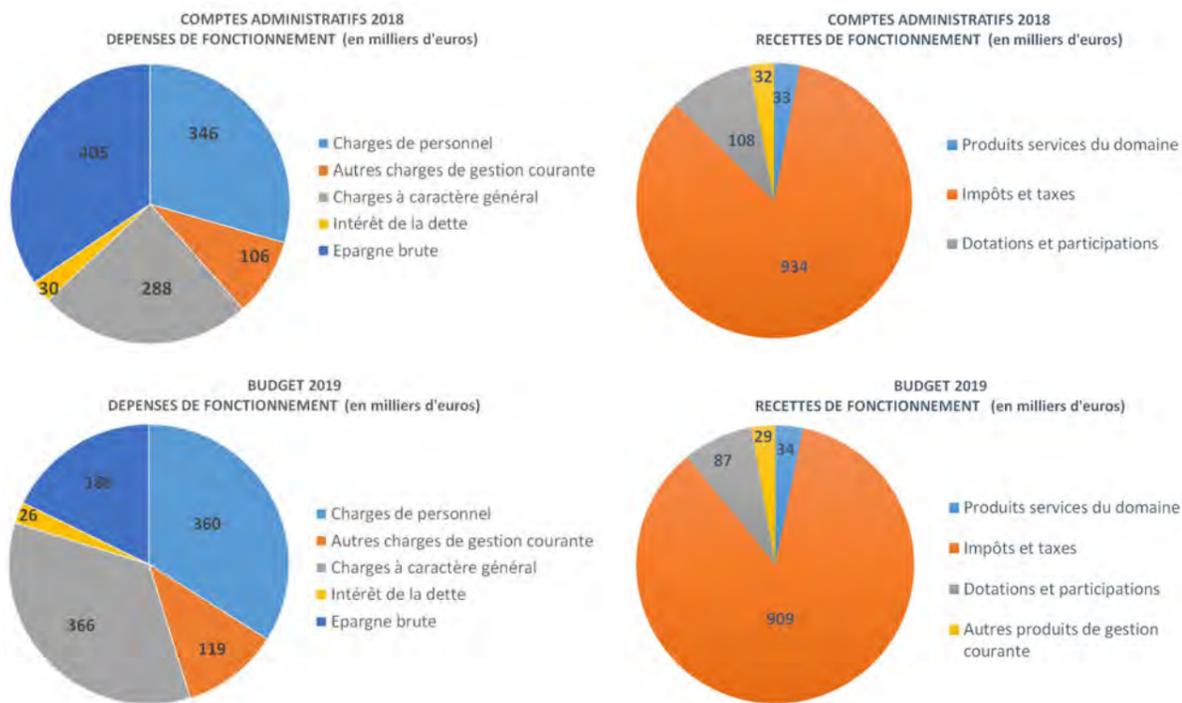
Leur tenue vestimentaire doit être irréprochable : le plus souvent chemise blanche, gants blancs et cravate noire. Si les autorités enlèvent leurs gants, les porte-drapeaux doivent en faire autant. Dans le cas contraire, les porte-drapeaux les gardent impérativement.

Le porte-drapeau arrive en cortège et se place devant le monument aux morts. Il incline le drapeau, bras tendu, jusqu'à la fin de la minute de silence et le laisse incliné pendant le dépôt de la gerbe. Le drapeau est relevé au deux-tiers pendant l'exécution de la Marseillaise. C'est à la fin du chant qu'il doit être totalement relevé.

La commune remercie vivement Jean d'assurer ce rôle avec beaucoup de sérieux lors de nos cérémonies.

INFOS FINANCES

En illustration, 4 camemberts synthétisant la répartition des dépenses et recettes du budget de fonctionnement de la commune (réalisées en 2018 et prévisionnelles pour 2019). Quant au budget d'investissement, nous préférons vous présenter les principaux projets avec leur coût dans la rubrique "infos travaux".



Les charges à caractère général comprennent principalement l'énergie, le petit équipement, les fournitures et travaux de voirie, l'entretien courant des réseaux, les contrats de maintenance, les contrats d'assurance, l'entretien du matériel et des bâtiments communaux etc.
Les autres charges de gestion courante sont composées des indemnités des élus, des redevances du service incendie, des subventions aux associations.

PERSONNEL COMMUNAL, LE SECRÉTARIAT

Nous avons le plaisir d'accueillir Céline Chevallier au secrétariat. Elle a 42 ans et a occupé auparavant différents postes d'assistante de direction et commerciale, au sein d'entreprises privées.

Elle est votre interlocutrice depuis mi-mars chaque après-midi aux horaires d'ouverture, à l'accueil et au téléphone. Elle aura à terme en charge la gestion de l'état civil et des dossiers d'urbanisme, ainsi que divers travaux administratifs.

Elle vient compléter l'équipe déjà en place :

- Nathalie Goncalves : responsable de la rédaction des textes réglementaires, du secrétariat du maire et de la gestion des ressources humaines,
 - Marie-Pierre Andrieu : chargée des finances (comptabilité, budget), des élections, de la gestion des marchés publics et missions de secrétariat en soutien de Céline,
- Nous lui souhaitons la bienvenue et vous remercions de votre indulgence pendant sa période d'intégration et de formation.



CONCOURS DES MAISONS FLEURIES 2019

REGLEMENT :

Article 1 : Le concours est ouvert aux habitants de PERRIGNY. Il concerne les maisons avec jardin / terrasse / balcon / façade / jardinet (moins de 10m²) fleuris, visibles de la rue.

Des prix spéciaux pourront être décernés exceptionnellement pour des actions remarquables

Les particuliers ayant obtenu le 1^{er} Prix dans leur catégorie sont placés « hors concours » pendant 2 ans, mais le jury effectuera une visite de courtoisie.

Sont déclarés hors concours les professionnels de l'horticulture et les membres du jury.

Article 2 : Pour participer, l'inscription en mairie est gratuite mais obligatoire, au plus tard le 21 juin 2019.

Toute personne ayant déjà participé au concours se verra proposer une inscription automatique pour l'année suivante, avec liberté de la refuser.

Article 3 : Le concours est jugé sur place par les membres de la commission d'environnement désignés par le maire. Le jury passera en deux fois, première quinzaine de juillet et dernière quinzaine d'août.

Le jury peut éliminer un participant si les conditions de visibilité ne sont pas satisfaisantes, ou si le fleurissement n'est pas jugé suffisamment conséquent.

Article 4 : Les notes seront attribuées selon les critères suivants : développement durable, qualité des fleurs, volume du fleurissement, variétés, abondance des arbres et arbustes et harmonie des lieux.

Article 5 : La commission se réserve le droit, suivant les années, de modifier le système de récompenses, selon le budget attribué annuellement à cette opération.

Généralement les récompenses sont les suivantes :
1^{er} prix : un bon d'achat d'une valeur de 100 €

2^{ème} : un bon d'achat d'une valeur de 75 €

3^{ème} : un bon d'achat d'une valeur de 50 €

du 4^{ème} au 15^{ème} : un bon d'achat d'une valeur de 25€.

Les bons d'achats pourront être accompagnés de lots. Tous les inscrits ainsi que les prix spéciaux recevront un petit présent.

Les récompenses seront remises aux lauréats à l'occasion des vœux du Maire de l'année suivante.

Article 6 : Les participants acceptent que des photos de leur fleurissement soient réalisées à partir de la voie publique par les membres du jury. Les lauréats autorisent la publication desdites photos dans la presse ainsi que sur tout support de communication municipale, sans aucune contrepartie.

Article 7 : L'inscription à ce concours vaut acceptation du présent règlement.

La commission fleurissement



PORTRAIT D'UN PATRINIACIEN

A la fin de sa scolarité à Perrigny, en 1941, il obtient son certificat d'études. Son père, qui était allé au collège, aurait souhaité que Jean suive également des études secondaires. Mais, par manque de professeurs, partis à la guerre, le collège a été fermé. Il va donc travailler à la ferme paternelle et apprendre le métier d'agriculteur.

Pendant cette période d'occupation, la vie n'a pas toujours été facile, et il y avait beaucoup de denrées réquisitionnées chez les paysans. En 1945, à la fin de la guerre, Jean se souvient que les parachutistes américains vendaient leurs vêtements à Auxerre, et que les femmes achetaient les parachutes pour se confectionner des corsets.

C'est cette année là que son père est devenu maire de notre commune et qu'il l'est resté jusqu'en 1971.

Enfant, Jean adorait écouter son père et son grand-père faire de la musique. Le premier jouait du violon et le second de la clarinette. Jean trouvait que l'appren-

tissage du violon était trop complexe. Il décide, alors, d'apprendre la clarinette.

En 1944, il entre à l'Harmonie d'Auxerre et participe aux différents concerts donnés, entre autres, au marché couvert et au kiosque à musique de la ville (bâtiments disparus depuis). Ils allaient même faire des concours 1 ou 2 fois par an dans toute la France. Il restera clarinettiste à l'Harmonie jusqu'à 60 ans.

En 1949, il part au service militaire à Strasbourg, bien évidemment au sein de la formation musicale militaire.

En 1953, il se marie avec Dolly, mais n'aura pas d'enfant.

En 1957, sur un terrain de famille, à côté de ses parents, il fait construire sa maison actuelle (à côté de la maison de retraite).

Il intègre également le corps des sapeurs pompiers de Perrigny pendant une quinzaine d'années.

En 1970, pour soulager les femmes du travail à la ferme, il s'associe avec trois autres agriculteurs : Raymond Constanty, Daniel

Poirier et Claude Philippon. Ils arrêtent l'élevage des vaches à lait pour se recentrer sur les cultures de céréales, fourrage et même maïs irrigué.

En 1975, pour se diversifier, ils construisent la porcherie, située sur le haut de Bréandes, et élèvent 3 mâles et 60 mères reproductrices, qui, elles-mêmes, donnent naissance à environ 1000 petits qui sont vendus à 2-3 mois à un éleveur.

L'âge de la retraite approchant, ils vendent l'ensemble de l'exploitation à Vincent, le fils de Raymond Constanty.

Pour terminer sa carrière, Jean devient employé communal, en tant que conducteur de tracteur jusqu'en 1989.

Il coule une retraite paisible, en participant au Club Vivre Ensemble.

Quelques ennuis de santé l'ont obligé récemment à quitter son domicile et à intégrer la maison de retraite « Les Mémoires de Bourgogne » de Perrigny.

Merci à lui pour son accueil chaleureux et le partage de ses souvenirs.

TRAVAUX PRÉVUS en 2019

CENTRE-BOURG :

A la date où nous rédigeons, la mise en ligne de l'appel d'offre n'a toujours pas été réalisée. La finalisation du dossier par notre assistant à la maîtrise d'ouvrage est plus longue que prévue. A ce jour, il est difficile d'affirmer que la 1^{ère} tranche des travaux, à savoir la réalisation des parkings (voir plan dans le bulletin de décembre 2018), sera bien réalisée en 2019.

VOIRIE :

Le programme de voirie se poursuivra cette année avec la rénovation de la rue du Pressoir et de l'allée du Chardonnay. L'étude a été confiée à l'ATD (Agence Technique Départementale) avec laquelle nous avons une convention. L'appel d'offre est en cours au moment où nous rédigeons ce bulletin mais nous exigeons que les travaux soient obligatoirement effectués avant fin septembre pour être dans les meilleures conditions météorologiques. La rénovation comprendra comme à l'habitude la réfection des trottoirs en bicouche calcaire, les entrées charretières en béton désactivé, la reprise des bordures abîmées. Pour la rue du Pressoir, il est prévu de bordurer toute la partie basse qui ne l'est pas actuellement et de faire un bicouche sur l'ensemble de la chaussée pour assurer son étanchéité mise à mal par de nombreuses fissures.

ÉCOLES :

De nouvelles portes aux entrées des écoles ! Au retour des vacances de février, les professeurs, élèves et parents ont pu constater la pose des nouvelles portes d'entrées en aluminium réalisée par l'entreprise Ligeron. Celles-ci étaient très attendues et semblent donner entière satisfaction à tout point de vue. Elles sont bien évidemment adaptées aux normes P.M.R. (Personnes à Mobilité Réduite) et viennent compléter l'ensemble du projet de rénovation réalisé précédemment. Pendant les vacances d'avril, l'étanchéité de certains skydomes (fenêtres de toit) va être reprise par l'entreprise Vaucouleur.

TERRAINS DE FOOTBALL DE LA BARCELLE :

Les vestiaires, qui avaient été dégradés, ont été remis en état par nos services techniques (toitures) et par l'entreprise AKPINAR (plafonds et peintures). Une clôture électrique ceinturant l'ensemble des deux terrains de football de la Barcelle a été installée par les agents communaux. Elle a pour but d'éviter l'invasion des sangliers qui ont détruit une bonne partie des surfaces de jeu durant l'hiver. Pour l'instant, le système semble efficace. Les terrains ont été travaillés et semés pour permettre aux footballeurs de retrouver les lieux dès la saison prochaine.



LA FIBRE OPTIQUE enfin sur notre commune :

De nombreuses rues sont déjà raccordées et certains foyers sont passés au très haut débit. Si vous n'avez pas été encore démarchés commercialement, sachez que pour le moment seuls ORANGE, FREE et BOUYGUES proposent un abonnement fibre, SFR le proposera prochainement. Pour savoir si votre adresse est éligible, vous pouvez faire un test d'éligibilité sur le site de chaque fournisseur d'accès.

VIE DES ENTREPRISES LOCALES

SUPERMARCHÉ ASIATIQUE XIONG



14 rue de l'Auge - ZA Les Bréandes - 89000 Perrigny
Horaires d'ouverture : du mardi au samedi de 9h30 à 19h sans interruption.

Daniel XIONG originaire du Laos a ouvert les portes de son supermarché asiatique fin octobre 2018 aux Bréandes. Il travaille avec son épouse et possède également un magasin à Melun tenu par son fils.

Visible de la route nationale, on accède à ce commerce par la rue qui longe les magasins Grand Frais et But. C'est sur 200 m² de surface que M. Xiong propose une multitude d'articles asiatiques et réunionnais

en épicerie, légumes frais et surgelés. On y trouve nems, raviolis, nouilles, farine, riz, épices, condiments, piments, conserves de fruits, thés, boissons (bières, liqueurs, limonade, etc.), vaisselles et bien d'autres produits.

Atelier RMP

9 grande rue - 89000 Perrigny - 06.84.26.20.54 - atelier.rmp89@gmail.com

L'Atelier RMP est une jeune entreprise créée en mai 2017 par Miguel Martins. Détenteur de diplômes en menuiserie et ébénisterie, il possède une quinzaine d'années d'expérience dans ces domaines. La structure est actuellement composée de 2 menuisiers qualifiés. Artisan Qualibat RGE, L'Atelier RMP possède un local pour le travail de fabrication à Perrigny.

Cette société peut vous accompagner dans tous vos projets de menuiserie (bois, PVC, PMMA, aluminium), automatisme (portail, porte de garage), protection solaire (store, pergola) et isolation.

L'Atelier RMP répond aux besoins des clients tant particuliers que professionnels principalement dans l'Yonne.



CLUB VIVRE ENSEMBLE



Comme évoqué lors de l'assemblée générale plusieurs événements se sont déroulés avec succès comme notre repas de printemps, la rencontre intergénérationnelle pour le goûter avec les enfants des Minipouss ainsi que la sortie du 9 Mai avec la visite du musée aéronautique de Réau, le repas au restaurant le Grand Monarque et la visite du Château de Vaux le Vicomte.

La marche appelée "les petits pas" destinée aux personnes qui n'ont pas la possibilité de faire les circuits habituels du lundi a commencé, elle a lieu également le lundi à 14h30.

Renseignements auprès de Catherine Cretin.

Nous avons en prévision les séances conduite seniors de la "Prévention Routière" afin de préserver le plus longtemps possible la capacité de se déplacer par ses propres moyens. Nous pensons que les séances se feront fin septembre.

Nous avons également notre voyage des 11/12/13 septembre en Normandie, visite de Lisieux, d'une chocolaterie, du musée de Caen, Cimetière de Colleville, tapisserie de Bayeux etc et sur le retour une fabrique de Livarot.

Renseignements auprès de Catherine Cretin 06.79.17.19.86 ou de Claudette Bounon au 06.07.89.48.56.

MINIPOUSS



Cette année encore, tous les jeudis matins, nos parcours ludiques ont développé les capacités motrices des tout-petits ! Ces séances sont toujours très appréciées.

Tous les enfants se retrouvent le mercredi matin pour créer petits objets et chefs d'œuvre aux thèmes différents au fil des saisons.

Pour les fêtes de fin d'année, les plus grands se sont activés à la vente de chocolats, qui a rencontré un

grand succès. Nous remercions les habitants qui leur ont ouvert leur porte, pour leur générosité.

En mars, le club Vivre Ensemble a préparé des crêpes aux enfants pour un goûter très convivial. Ce fut un agréable moment de partage !

Notre loto a fait salle comble en mars. Merci à tous les joueurs et à ceux qui nous accompagnent et qui participent à la réussite de nos événements.

Tous ces bénéfices contribueront au fonctionnement de l'association et notamment cette année, à une grande journée au zoo de Thoiry, pour le bonheur des enfants et de leur famille.

Cependant, le faible nombre d'assistantes maternelles adhérentes demeure inquiétant. En effet, de plus en plus de familles regrettent de devoir choisir un mode de garde sur une autre commune afin de pouvoir bénéficier d'une structure comme la nôtre et des prestations d'une association. La pérennisation des Minipouss est en jeu pour l'année à venir. Toutes les assistantes maternelles et familiales désirant nous rejoindre sont les bienvenues, en espérant vivement pouvoir continuer à favoriser l'éveil des petits à Perrigny.

CHASSE : UN PHÉNOMÈNE RÉCURRENT SUR NOTRE COMMUNE

Ces derniers temps, les sangliers commettent de nombreux dégâts dans notre commune. Ils sont réels et conséquents surtout avec la migration des populations venant des communes extérieures. En effet, ils s'attaquent aux cultures agricoles voire même aux installations communales, comme le terrain de football situé à la Barcelle. Ces dégâts sont comportementaux : détérioration des sols, des banquettes de nos routes, écrasement et perte des cultures, et pour finir consommation des végétaux cultivés.

Nous pouvons tous comprendre ce fléau mais pas pour autant supprimer une race animale par des moyens radicaux. De tous les temps, nous avons connu des périodes fortes où des animaux ont commis des dégâts, pour le citer notre ami le lapin

de garenne. Nous avons eu également les corvidés (freux et corneilles), ou au bord du ru de Baulche les ragondins qui détruisaient les berges. Bientôt, nous aurons les pigeons (bizets et ramiers), les étourneaux qui s'abattront par bandes sur les fruitiers et jardins. En résumé, quelle que soit l'espèce déprédatrice concernée, nous allons rencontrer des problèmes temporaires ou bien durables du fait d'une concentration d'animaux importante dans notre campagne où l'agriculture est fortement développée. Par conséquent, nous, chasseurs, devons réguler les espèces pour limiter ces concentrations animales et non pas les détruire pour maintenir les dégâts sous un seuil acceptable par les agriculteurs.

Le Président.

PAD

Le moment fort de l'association reste l'organisation de la Brocante/Vide Greniers.

La 35^{ème} édition aura lieu cette année le dimanche 8 septembre 2019.

De 250 à 300 exposants sont accueillis chaque année. Les bénéfices réalisés permettent de proposer aux habitants de notre commune des sorties : théâtre, concert, parc d'attractions, marché de Noël, voyage... à des conditions très attractives.

En Mai 2018, 50 personnes ont apprécié le voyage en Italie dans la région de la Toscane avec les visites de Pise, Florence, Sienne, Carrare...

Une sortie week-end au Puy du Fou est prévue les 15 et 16 juin 2019.

Le PAD participe aux festivités du 14 Juillet, ainsi qu'au Téléthon avec les autres associations de la commune.

Nous remercions M. le Maire et son conseil municipal pour leur soutien, les agents communaux qui nous apportent leurs compétences ainsi que les sapeurs pompiers qui assurent la sécurité de la brocante/vidé greniers, et tous les bénévoles qui oeuvrent pour le bon déroulement de toutes les manifestations.

Nous avons une jeune et dynamique présidente, Lucie Rigolet.

Pour les personnes qui souhaiteraient nous rejoindre, les bonnes volontés seront toujours les bienvenues, il faut penser à la relève !

(association.pad@gmail.com)

Daniel GARNIER, Vice Président du PAD

La section GYM du PAD (Perrigny Animation Détente), qui fête ses 21 ans, vous invite chaleureusement à venir rejoindre l'une des deux séances proposées chaque semaine (sauf vacances) à la salle multisport de Perrigny :

- Lundi de 18h à 19h : renforcement musculaire en musique avec Valérie.

- Vendredi de 18h à 19h : LIA (danse) avec Aurélie.

Renseignements auprès de Cécile : 06.78.15.60.62 – cecile.pad@orange.fr

Des nouvelles de la section chorale

« Au Temps de l'Escale »

Après ses derniers concerts de fin d'année 2018 (Mesdemoiselles Age Tendre à Fleury-la-Vallée et Concert de Noël à Perrigny), la chorale s'est concentrée sur la préparation de son spectacle musical Brassens et les Trois Dames Brunes qui s'est tenu le 30 mars dernier à la salle polyvalente de Perrigny. Le public de connaisseurs a pu faire cette promenade musicale sur les airs bien connus de Georges, Edith Piaf, Barbara et Juliette Gréco.

Le cap est mis désormais sur la fête de la musique le 21 juin prochain. Au Temps de l'Escale se produira à la Maison d'écrivain de Marie Noël (dans le jardin de la poétesse), sur un programme de chansons d'amour. Prions pour que la météo soit avec nous !

Puis nous assurerons la soirée du Téléthon avec un choix de chansons dont nous vous réservons la surprise.

Nous réservons toujours le meilleur accueil à celles et ceux des gens de Perrigny qui souhaitent nous rejoindre.

Jean-Guy Bègue, chef de chœur

Notre site internet : www.levasebleu.com



FOOTBALL CLUB DE PERRIGNY (FOOT À 11)



Qui sont les 23 joueurs de votre équipe de foot à 11 ? Cinq joueurs habitent Perrigny, trois sont originaires de la commune et les autres habitent Auxerre ou les communes avoisinantes. Six ont moins de 30 ans (dont deux -18), dix ont entre 30 et 40 ans, et sept ont plus de 40 ans !

L'équipe accueille dans une bonne ambiance des joueurs d'origines diverses : France, Kosovo, Maroc, Serbie, Gabon, Comores, Côte d'Ivoire et Mali.

Nous pourrions vous indiquer comme pour les professionnels les joueurs par poste mais cela évolue beaucoup de semaine en semaine en fonction des blessures, des absences et de l'adversaire (après analyse vidéo, bien entendu...)

Jusqu'à la fin de saison, à cause du terrain abîmé par les sangliers, les matchs à domicile ont lieu à Charbuy et les entraînements sur le terrain près de la salle polyvalente. Le FC Perrigny est actuellement classé 5^{ème} sur 12 en départementale 3 groupe B.

FOOT À 7 - UFOLEP

L'Association des Bréandes invaincue.

L'équipe Ufolep des Bréandes effectue une saison remarquable, elle est 1^{ère} du classement et reste invaincu du groupe C, sur 13 matchs joués. Une place pour le groupe B est déjà acquise pour la saison prochaine.

La bonne ambiance et les supporters sont toujours au rendez-vous.

Dimanche 28 avril nous avons reçu Joigny pour les quarts de final de la coupe de l'Yonne challenge. L'équipe vous donne rendez-vous pour la soutenir jusqu'à la fin de la saison.



SOURIS A LA VIE

Nous avons terminé l'année 2018 sur un bilan ensoleillé, festif, généreux de notre 10^{ème} Duathlon du sourire, accompagné de l'association "Tonnerre Prestige Mécanique" qui a organisé des balades tout l'après-midi pour le plaisir de nos Patrinaciens et au profit d'Isaac.

Notre choix pour 2019 est fait. Ce sera l'association "Un Pas de Géant" pour Lorenzo, basée à Vézelay et créée en 2016 par les parents ; la maman Carole Prévot est la présidente.

Cette association a pour but d'aider les enfants nés «grands prématurés» et présentant un retard psychomoteur lourd. Elle leur permet de grandir et s'épanouir comme des enfants de leur âge en trouvant des thérapies de rééducation pouvant améliorer santé, autonomie et indépendance.

Elle partage et informe également d'autres parents des thérapies nouvelles et du matériel existant en France et à l'étranger.

Deux activités ont été initiées ce premier trimestre par Souris à la Vie... sans trop de succès.

La soirée Piano Voix le 9 mars interprétée par A. Bacot, avec pour thème Prévert, a eu lieu dans notre salle polyvalente qui pour l'occasion a vu sa décoration «bousculée» (bougies, textes sur les tables,...). Une ambiance différente qui n'a malheureusement pas attiré le public.

Notre ronde de la Pleine Lune a vu aussi son public diminuer, l'information a peut être été insuffisante, mais quelle soirée ! Nous avons marché sous les étoiles et la lune, retour ensemble, à Perrigny. Le ravitaillement incontournable a comme d'habitude été préparé par Alain : punch, eau et jus d'orange pour contenter tout le monde. Et pour finir, nous avons dégusté la soupe à l'oignon mitonnée par Jean Pierre cette année, avec l'aide de Dominique. A renouveler évidemment !

Une assemblée générale électorale a eu lieu le 5 avril, avec du monde malgré les excuses de certains de nos adhérents. La petite salle de réunion était bien remplie avec la présence de Valérie Giabani, notre fidèle de la Municipalité, aide appréciable et incontournable.



Cette assemblée a vu le renouvellement du bureau existant :

- Présidente : F. Migevant

- Trésorier : A. Jublot

- Secrétaire : P. Ederle

et l'adhésion à notre association de 6 nouveaux membres déjà connus de tous.

Nous n'oublierons pas notre participation aux festivités communales du 13 juillet comme d'habitude, pour le plaisir des enfants.

Au travail maintenant ! C'est déjà commencé avec notre flyer pour le duathlon du 15 septembre 2019 (merci Hélène). L'accueil aura lieu cette année à la salle polyvalente pour cause de travaux (notre petit village se transforme). Deux duathlons Avenir seront au programme, au même tarif avec à nouveau la présence de «Tonnerre Prestige Mécanique» et ses bolides, une douzaine à ce jour, offrant comme l'an passé des balades au profit de Lorenzo cette fois.

Chaque commission travaille assidûment afin de permettre à cette épreuve de maintenir la notoriété qu'elle a depuis plus de 10 ans. Merci à tous les bénévoles et à notre équipe communale pour leur soutien, le travail d'équipe a toujours été récompensé.

Site Internet: <http://sourisalavie89.fr> - Mail: sourisalavie89@live.fr - Tél: 03.86.46.85.12 - Adresse: 27 Grande rue Perrigny

PERRIGNY ET LES ANNÉES 60-70



L'association Perrigny Années 60/70 a réuni une trentaine d'adhérents et sympathisants qui ont partagé **une journée gourmande le jeudi 11 octobre 2018**.

Ils ont d'abord visité une biscuiterie et goûté de délicieux gâteaux avant de se rendre au restaurant dans le même village. Ils ont ensuite repris la route pour se rendre dans une pisciculture afin de se renseigner sur l'élevage de la truite. Enfin, dans une joyeuse ambiance, chacun a pu pêcher sa truite pour la rapporter pour le repas du soir. Cette journée s'est terminée à Perrigny par un pot tout en évoquant cette agréable balade.

Soirée dansante du 26 janvier 2019

Environ 150 personnes se sont retrouvées à la salle polyvalente de Perrigny pour une soirée dansante animée par le groupe « années 60 et + » qui s'est déroulée dans une joyeuse ambiance. Chacun a pu y retrouver des amis pour entendre ensemble les chansons de leurs 20 ans et danser sur les rythmes de ces années bonheur.

Sortie Bowling du 14 février 2019

Une vingtaine de personnes se sont restaurés afin de prendre des forces, avant de disputer un match et essayer d'avoir la première place. Ce fut encore une soirée animée.

Visite d'une « chèvrerie » le 4 mars 2019 à Druyes les Belles Fontaines

Une trentaine de personnes ont profité de cette visite commentée qui a été agrémentée

par la vue de petits agneaux venant de naître (une centaine cette saison) ainsi que par une dégustation copieuse de très bons fromages.

180 chèvres y sont élevées et nourries de trèfle, paille, maïs, orge et lin. Elles quittent leur enclos dès les beaux jours.

Pour terminer cette journée nous avons goûté à de très bons fromages et avons pu partir repus.

Après-midi cabaret le dimanche 31 mars 2019 à la salle Podium de Champs

Embarquement immédiat dans le rêve et la bonne humeur. Goûter à l'entracte.

Environ 90 personnes ont voyagé dans le temps avec une comédie musicale des années 60 à ce jour.

Une saynète un peu spéciale a fait découvrir le théâtre en mime. Notre célèbre prestidigitateur vous a présenté son monde magique.

Enfin vous avez été transportés aux Etats-Unis par une démonstration de danse Country

Ce spectacle a été totalement pensé et joué par les membres du bureau ainsi que quelques fidèles adhérents.

Jeudi 11 avril 2019 : sortie en car à Epernay pour une visite commentée en petit train, avec restauration le midi, visite et dégustation d'une cave. Cette journée sous le soleil a été très agréable et très conviviale.

Mardi 7 mai 2019 en soirée : repas pris en commun avec animation karaoké

Dimanche 19 mai 2019 : sortie en car pour la Ferme de Lorris, repas à midi avec animation,

Il reste encore quelques places. S'adresser à Mme Durot 07.80.35.95.38

Coût adhérents : 30 €.

Jeudi 6 juin 2019 : Pique-nique avec jeux, sur le terrain à côté de la salle polyvalente de Perrigny à partir de 9h30.

Café de bienvenue - jeux de boules - pique-nique - tombola gratuite et reprise des jeux.

Apéritif, repas et boissons : 13 €.

Inscriptions Mme Carroué 06.32.25.77.35

Vendredi 5 juillet 2019 : Repas dansant le soir à l'Erable.

AMICALE DES POMPIERS DE PERRIGNY

Les sapeurs-pompiers de Perrigny organisent une soirée moules frites le samedi 5 octobre 2019 à 20h à la salle polyvalente, animée par l'orchestre Alain REGNAULT. Au menu : apéritif offert, entrée froide, moules frites à volonté, fromage et dessert. Bulletin d'inscription joint en encarté.

APEEP (parents d'élèves) :

Nouveauté cette année pour la kermesse ! Les enseignants ont décidé de présenter, avec leurs élèves, un spectacle qui se déroulera sur le temps scolaire, le vendredi 14 juin, après-midi. La kermesse, organisée par l'APEEP, aura lieu ensuite, à 16h30, dans la cour de l'école élémentaire, avec stands de jeux, tombola, gâteaux, crêpes et boissons. La kermesse est ouverte à toutes et tous. Nous vous attendons nombreux !

NOUVEAUTES DANS NOS ECOLES

Ecole élémentaire :

Les enfants de la classe de CM1/CM2, avec le soutien de Mme Boirel leur institutrice, ont organisé un conseil des enfants en 2018. Parmi les améliorations possibles, l'installation de bancs dans la cour de récréation figurait en 1ère position. Leur vœu a été entendu par M. le Maire : trois bancs en bois ont été installés et fixés au sol durant les vacances de Printemps par les employés municipaux. Leur emplacement a été mûrement réfléchi par les enfants : prise en compte de la position du soleil au moment des récréations, d'une distance de sécurité par rapport au terrain de foot, suffisamment éloigné des enseignants pour pouvoir se parler en toute discrétion...

Un vote a été organisé afin de tenir compte de l'avis de la majorité des enfants.

Tout s'est fait dans la bonne humeur, et les enfants se sont engagés à respecter ce nouveau matériel. Les graffitis sont interdits évidemment !

Petit texte à méditer :

« Les enfants ne connaissent guère la vraie amitié. Ils n'ont que des « copains » ou des complices, et changent d'amis en changeant d'école, ou de classe, ou même de banc ». Extrait "Le château de ma mère" - Marcel PAGNOL.

Ecole maternelle :

A la demande des enseignantes, des bacs en bois remplis de terreau ont été installés entre l'école et la garderie. Ceci permettra aux enfants de réaliser diverses plantations (légumes, herbes aromatiques, fleurs...) et de suivre quotidiennement les différentes étapes de leur croissance. Le but est que la majorité de la récolte soit transformée et consommée sur place par les enfants durant le temps scolaire.



VIE SCOLAIRE

INSCRIPTIONS AUX ÉCOLES ÉLÉMENTAIRE ET MATERNELLE

- Le vendredi 17 mai 2019 de 16h30 à 18h et le lundi 20 mai 2019 de 16h30 à 18h.

Documents à apporter :

- Le livret de famille.
- Le carnet de santé de l'enfant.
- Le certificat de domiciliation à faire établir à la mairie de Perrigny ou la dérogation pour les hors secteurs.
- Le certificat de radiation en cas de changement d'école (sauf entre la maternelle et l'élémentaire de Perrigny).

Le dossier d'inscription aux services périscolaires de garderie et cantine scolaire pour la rentrée de septembre 2019 sera remis aux parents courant juin.

Ce dossier devra parvenir complet à la mairie au plus tard le 25 août afin d'améliorer l'accueil de vos enfants le jour de la rentrée et de prévoir précisément le nombre de repas.

La commission des Affaires Scolaires.

Horaires scolaires :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h30 - 11h45 et 13h45 - 16h30

Horaires de la garderie :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 7h30 - 8h30 et 16h30 - 18h15.

Pas de service de garderie le mercredi.

Les comptes-rendus complets des séances du conseil municipal sont téléchargeables sur le site de la commune : www.perrigny.fr (rubrique « vie du conseil »)

VIE DU CONSEIL

EXTRAITS DU 12 février 2019

Le conseil municipal, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, adressée le 5 février 2019, s'est réuni en séance ordinaire le mardi 12 février 2019 à 21 h 00, salle annexe de la mairie, sous la présidence de Monsieur CHANUT Emmanuel, Maire.

Étaient présents : E. CHANUT, V. GIABBANI, M.C. BARON, S. VIGNOL, D. CUMONT, S. PREAU, M. TOUSSAINT, E. CHAPILLON, M.H. MOUTURAT, P. MADELENAT, F. RAGOBERT, C. CAGNAT, R. LECOLLE.

Absente : M. LUTGEN.

Secrétaire de séance : S. PRÉAU

ORDRE DU JOUR

- Avenant à la convention pour la transmission des actes au contrôle de légalité.
- Participation intercommunale aux frais de scolarité.
- Désignation d'un ACFI (Agent Chargé d'assurer une Fonction d'Inspection dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité) – convention avec le CDG 89.
- Participation au nouveau marché assurance statutaire avec le CDG 89.
- Avancements de grades 2019.
- Entente ADS Monéteau – adhésion nouvelles communes.
- Contrat d'accroissement temporaire d'activité services techniques.
- Décisions du Maire.
- Affaires diverses.
- Questions diverses.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté, sans observation, à l'unanimité.

CM-2019/02 - PARTICIPATION INTERCOMMUNALE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, comme chaque année, il peut être demandé une participation aux charges de fonctionnement des écoles pour l'accueil des élèves domiciliés hors de Perrigny. De la même façon, Perrigny peut être redevable d'une participation pour les élèves de Perrigny scolarisés dans les écoles publiques d'autres communes. Chaque commune fixe le tarif qu'elle applique.

Pour l'année scolaire 2017/2018, des conventions seront donc établies dans les conditions habituelles avec ces communes.

Il est proposé de fixer à 89,84 € par élève la participation forfaitaire aux frais de fonctionnement des écoles de Perrigny pour l'année scolaire 2017/2018, après application des taux d'évolution de l'indice INSEE des années 2017 et 2018 puisque le tarif n'avait pas été actualisé début 2018.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **FIXE** à 89,84 € par élève la participation aux frais de fonctionnement des écoles de Perrigny pour l'année scolaire 2017/2018,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions avec les communes concernées tant pour les élèves scolarisés à PERRIGNY et demeurant une commune extérieure que pour les élèves habitant PERRIGNY mais scolarisés sur une autre Commune,
- **PRECISE** que les crédits seront prévus au budget de l'exercice en cours.

CM2019/07 - PERSONNEL COMMUNAL – CONTRAT POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de recruter une personne sous contrat pour «accroissement temporaire d'activité », dans le cadre de l'article 3-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée. Cette disposition permet d'employer un agent, de façon non permanente, pour une durée maximale de 12 mois, sur une période de 18 mois consécutifs.

La personne ainsi recrutée viendra en renfort, dans le but d'effectuer les tâches suivantes : entretien des espaces verts, de la voirie et des bâtiments communaux. Sa rémunération sera calculée sur la base des indices afférents au 1er échelon de la grille indiciaire des adjoints techniques, de la fonction publique territoriale, majorée de 10 % pour les congés payés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le recrutement d'un agent, principalement affecté à l'entretien des espaces verts, de la voirie et des bâtiments communaux, pour une durée de 12 mois maximum sur 18 mois consécutifs,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer le contrat correspondant,
- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits nécessaires au budget 2019.

CM-2019/08 - DECISIONS DU MAIRE

Le conseil municipal prend acte des décisions du Maire prises en vertu de la délégation que lui a donnée le conseil municipal, en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour assurer diverses tâches de gestion courante :

- N° 2018/22 du 10/12/2018 : Renonciation à exercer le droit de préemption urbain sur la vente d'un pavillon situé 8 Allée du Chardonnay au prix de 143 000 €.
- N° 2018/23 du 12/10/2018 : Renonciation à exercer le droit de préemption urbain sur la vente d'un pavillon situé 2 rue du Fréaux au prix de 192 500 €.
- N° 2019/01 du 14/01/2019 : Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage par l'Agence Technique Départementale de l'Yonne – convention devis pour le diagnostic du pont du Ru de Baulche pour un montant de 1 386 €.
- N° 2019/02 du 06/02/2019 : Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage par l'Agence Technique Départementale de l'Yonne – convention devis pour la réfection de voirie et trottoirs Rue du Pressoir et Allée du Chardonnay, pour un montant de 1 137,50 €.

AFFAIRES DIVERSES

- Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois – intérêt communautaire : Lors du dernier conseil communautaire, une délibération pour définir l'intérêt communautaire a été prise. Cela s'est fait dans la précipitation alors qu'un long travail de réflexion aurait dû être réalisé au préalable. A l'avenir, les communes membres risquent d'être entravées dans la réalisation de certains projets relevant d'un domaine de compétence retenu comme étant d'intérêt communautaire.
- Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois – schéma de mutualisation : A l'occasion de cette même réunion, le schéma de mutualisation actualisé a été adopté malgré une forte opposition. Près de 340 agents de la ville d'Auxerre vont donc également être affectés à la Communauté de l'Auxerrois. La charge financière a

supporter ne peut être évaluée de façon précise à ce jour mais on sait d'ores et déjà qu'elle sera élevée.

- Redevance spéciale pour l'élimination des déchets non ménagers: Les tarifs évoluent à compter du 1er janvier 2019. Ils passent de 3,00 à 3,12 centimes d'euros /litre d'ordures ménagères assimilées et de 1,20 à 1,42 centimes d'euros/litre d'emballages recyclés.
- Dépôt de pain : Le local est fermé depuis le début du mois de février du fait de la cessation d'activité du boulanger. L'avenir du dépôt de pain est incertain, la municipalité cherche des solutions.
- Chauffage aux écoles : La panne a duré environ deux semaines, le temps nécessaire pour que la pièce de rechange arrive et soit remplacée. En attendant cette réparation, la Commune a mis à disposition des élèves et de leurs instituteurs des salles communales avant de louer des chauffages d'appoint.
- Circulation aux abords du Leclerc Drive : La mairie continue de recevoir régulièrement des plaintes de personnes mécontentes des difficultés de circulation rencontrées sur certains créneaux horaires. Un projet d'aménagement à l'initiative de la direction du magasin devrait voir le jour afin de remédier à ce problème. Toutefois les démarches administratives et les travaux prendront un certain temps, il faut donc faire preuve de patience.
- Yonne Tour Sport 2019 : L'inauguration de la manifestation se déroulera sur le parking du Conseil Départemental le lundi 8 juillet 2019. Des réunions vont être organisées avec la Commune de Saint Georges en vue de la préparation conjointe de cet événement (gestion des repas des éducateurs et élus, mise en place signalisation...).
- Terrains de football La Barcelle : Les terrains ont de nouveau été détériorés par les sangliers et sont actuellement impraticables. En attendant, l'équipe 1 joue à CHARBUY et l'équipe à 7 UFOLEP est délocalisée sur le terrain près de la salle polyvalente.

La municipalité a fait appel à la société de chasse pour trouver une solution. La remise en état des sols ne pourra se faire que lorsque le problème des sangliers aura été résolu.

EXTRAITS DU 2 AVRIL 2019

Le conseil municipal, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, adressée le 26 mars 2019, s'est réuni en séance ordinaire le mardi 2 avril 2019 à 20 h 30, salle annexe de la mairie, sous la présidence de Monsieur CHANUT Emmanuel, Maire.

Étaient présents : E. CHANUT, V. GIABBANI, M.C. BARON, S. VIGNOL, D. CUMONT, S. PRÉAU, E. CHAPILLON, M.H. MOUTURAT, P. MADELÉNAT, M. LUTGEN, F. RAGOBERT, C. CAGNAT, R. LÉCOLLE.

Absents excusés : M. TOUSSAINT (pouvoir à M.H. MOUTURAT).

Secrétaire de séance : R. LÉCOLLE.

ORDRE DU JOUR

- Comptes administratifs de 2018.
 - Comptes de gestion de 2018.
 - Affectation des résultats de 2018.
 - Vote des budgets 2019.
 - Subvention d'équilibre.
 - Vote des taux des taxes locales pour 2019.
 - Demande d'assistance financière d'un ancien employé communal.
 - Bilan des marchés publics de 2018.
 - Rapport CLECT de novembre 2018.
 - Emplois saisonniers.
 - Décisions du Maire.
 - Affaires diverses.
 - Questions diverses.
- Le procès-verbal de la séance précédente est adopté, sans observation, à l'unanimité.

Monsieur CHANUT propose aux membres du conseil municipal, qui l'approuvent, de modifier l'ordre du jour comme suit :

Ajouter : Contrat d'accroissement temporaire d'activité.
Retirer : Emplois saisonniers pour l'été 2019.

CM-2019/14 - VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES POUR 2019

Monsieur le Maire fait observer que l'évolution des bases d'imposition notifiées pour 2019 par rapport à celles de 2018 dégage, à taux constants, une recette supplémentaire nette de 6 832 €, soit + 1.51 %. Cette évolution provient, d'une part, de l'augmentation de la valeur des bases de 2.2 % décidée par la loi de finances pour 2019 et d'autre part, de l'augmentation du nombre d'habitations.

Il propose, en conséquence, de ne pas augmenter les taux communaux votés en 2015 et qui sont les suivants :

TAXES	Rappel des taux votés en 2018	Taux proposés en 2019
Taxe d'habitation	11,30	11,30
Foncier bâti	16,03	16,03
Foncier non bâti	40,07	40,07

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
• DECIDE à l'unanimité de voter les taux 2019 sans augmentation, comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

CM-2019/19 - DECISIONS DU MAIRE

Le conseil municipal prend acte des décisions du Maire prises en vertu de la délégation que lui a donnée le conseil municipal, en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour assurer diverses tâches de gestion courante :

- N° 2019/03 du 14/02/2019 : Mission d'assistance juridique confiée à un cabinet d'avocats pour un taux horaire de 225 € HT.
- N° 2019/04 du 08/03/2018 : Convention de prestation de service balayage avec la Communauté de l'Auxerrois.

Le coût horaire de la prestation balayage s'élève pour 2019 à 72,00 € /heure, et le tarif de traitement actualisé est de 118,67 € TTC /tonne.

AFFAIRES DIVERSES

- Dispositif participation citoyenne : Monsieur le Maire fait le point suite à la présentation de cette démarche et aux explications données par la gendarmerie en février dernier. Le principe de ce dispositif consiste à établir un lien entre les représentants de la Commune, des administrés et la gendarmerie. L'objectif est de renforcer la vigilance et la communication pour limiter les actes de malveillance au niveau local. La décision d'adhérer au dispositif sera soumise à la prochaine réunion du conseil municipal.
- Elections européennes : Elles se dérouleront le dimanche 26 mai prochain. Comme à l'accoutumée, le bureau de vote se situera dans la salle annexe de la mairie dite salle des mariages.
- Projet de maraîchage biologique : Un particulier recherche une parcelle suffisamment grande pour accueillir son projet professionnel de maraîchage biologique, soutenu par la chambre d'agriculture et la Direction Départementale des Territoires (DDT). Il est envisagé de lui proposer d'exploiter une parcelle communale prévue à cet effet dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU).
- Organisation pendant la durée des travaux de la maison des associations : L'ancien logement communal situé en face de la mairie sera mis à disposition des associations à compter du 8 avril.
- Secrétariat de mairie : Céline CHEVALLIER travaille au sein du service administratif depuis le 7 mars dernier. Ses principales fonctions sont les suivantes : accueil physique et téléphonique, état civil, soutien à l'urbanisme, recensement, gestion des salles.

VIE DE LA COMMUNE

AGENDA DES MANIFESTATIONS

MAI :

Le 19 : Sortie à la ferme de Lorris (Années 60/70)
Le 25 : Repas des Chasseurs

JUIN :

Le 6 : Pique-nique avec jeux (Années 60/70)
Le 15 : Kermesse des écoles (APEEP)

JUILLET :

Le 5 : Repas dansant le soir à l'Érable (Années 60/70)
Le 8 : Yonne Tour Sport
Le 13 : Festivités du 14 juillet – retraite aux flambeaux et feu d'artifice GRATUIT.

SEPTEMBRE :

Le 1 : Concours de belote (chasseurs).
Le 8 : Vide Grenier organisé par le P.A.D. (Perrigny Animation Détente)
Le 15 : 10^{ème} Duathlon du sourire (Souris à la vie)
Le 28 : Loto des années 60-70

ETAT CIVIL

BIENVENUE À :

ALLAOUI Hannaë, le 11/08/2018
BARILLET Lison, le 18/09/2018
HOERTER Isaïa, le 27/09/2018
STEPHAN Logan, le 08/10/2018

ILS NOUS ONT QUITTÉS :

CHAILLET Yvette née GAUFILLET, le 27/11/2018
PETIJEAN Régine née BOYER, le 04/12/2018
LEGRAND Kevin, le 10/01/2019
SEVRE Odette née GELARD, le 19/01/2019
HANNEQUIN Guy, le 27/01/2019
BONTEMPS Daniel, le 13/02/2019
TRIBAUDAUT Robert, le 25/02/2019
ROZE Georges, le 11/03/2019
BLAVOET Paulette née NICOLAS, le 17/03/2019

ILS SE SONT UNIS :

VOLKAERT Régis et PISSARD Catherine, le 09/03/2019

INFOS PRATIQUES

LE SECRÉTARIAT DE MAIRIE OUVERT AU PUBLIC

Lundi matin de 9 h à 12 h
du lundi au vendredi après-midi de 14 h à 18 h
Tél. : 03 86 46 64 17 - Fax. : 03 86 42 74 77
Email : mairiedeperrigny@wanadoo.fr
Site internet : www.perrigny.fr

BALAYAGE DES RUES

La balayeuse de la Communauté de l'Auxerrois passe chaque mois les 2^{èmes} mardi (Perrigny Bourg) et mercredi (Les Bréandes).
Vous êtes donc priés de ne pas stationner vos véhicules sur la chaussée.

RAMASSAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES ET DU TRI SÉLECTIF

Les ordures ménagères sont collectées **tous les mercredis matins** et le tri sélectif **le mardi matin une semaine sur 2** (dans les 2 cas, les conteneurs doivent être sortis la veille au soir si possible).

En cas de jours fériés qui peuvent perturber le ramassage, il faut alors se référer au calendrier de la communauté d'agglomération consultable et imprimable sur internet (www.perrigny.fr ou <http://www.communaute-auxerrois.com>).

RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS

Le ramassage est effectué à la demande par les services de la communauté de l'Auxerrois et doit obligatoirement faire l'objet d'une prise de rendez-vous au numéro de téléphone suivant **0 800 89 2000 (appel gratuit)**.

HORAIRES DÉCHÈTERIES

	Été du 1 ^{er} avril au 31 octobre					
	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi
Augy	9h30-12h 14h30-18h	Fermé	9h30-12h 14h30-18h	Fermé	9h30-12h 14h30-18h	9h-12h 13h30-18h
Auxerre	9h30-12h 14h30-18h	9h30-12h 14h30-18h	9h30-12h 14h30-18h	9h30-12h 14h30-18h	9h30-12h 14h30-18h	9h-12h30 13h30-19h
Branches	Fermé	9h30-12h 14h30-18h	Fermé	9h30-12h 14h30-18h	Fermé	9h-12h30 13h30-18h
Gy-L'Évêque	Fermé	Fermé	14h-18h	Fermé	Fermé	9h30-12h 14h-18h
Monéteau	9h30-12h 14h30-18h	Fermé	9h30-12h 14h30-18h	9h30-12h 14h30-18h	9h30-12h 14h30-18h	9h-12h30 13h30-19h
Venoy	Fermé	9h30-12h 14h30-18h	Fermé	9h30-12h 14h30-18h	Fermé	9h-12h 13h30-18h

Déchets acceptés : bois trié, bouteilles de gaz, cartons, cartouches d'encre, déblais/gravats, déchets verts, écrans, encombrants, extincteurs, gros électroménager, huiles de friture, huiles de vidange, lampes, métaux, palettes, petits appareils ménagers, piles et accumulateurs, pneumatiques, radiographies.
Déchets refusés : amiante, médicaments, ordures ménagères, déchets explosifs ou radioactifs, cadavres d'animaux.

Pour toute information

N° Vert 0 800 89 2000

Un nouvel élevage à Perrigny ? Non ! Seulement la présence d'un cirque pendant quelques jours.

